



## Pour gagner l'égalité, il faut des actes et des moyens. Mobilisons-nous le 8 mars 2024

Le 8 mars est une journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour revendiquer et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie. C'est aussi une journée de solidarité avec les femmes du monde entier et la lutte contre le sexisme et le patriarcat.

En France, l'estimation des moyens nécessaires pour faire de tous les lieux de travail des endroits de ressources et de sécurité pour les femmes reste à construire. Dans toutes les entreprises et administrations où elles sont présentes, y compris dans les métiers à prédominance masculine.

**Les femmes subissent des inégalités de carrière et de revenus avec des salaires inférieurs de 25% à celui des hommes, des temps partiels subis, des carrières hachées, un plafond de verre imposé, l'impact d'un recul de deux années de l'âge légal de départ à la retraite est encore plus lourd pour les femmes.**

Les femmes perçoivent des pensions de droit direct inférieures de 40 % à celles des hommes, en raison de carrières moins favorables et souvent incomplètes.

Ce sont 4 femmes sur 10 qui partent en retraite avec une pension incomplète amenant à ce qu'elles soient deux fois plus nombreuses à subir une décote de leur pension ou à travailler jusqu'à 67 ans. De plus, les tâches domestiques et familiales leur incombent toujours, et les violences sexistes et sexuelles persistent. Nous exigeons des actes, des moyens et une politique ambitieuse de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la vie, comme au travail.

### **Les violences sexistes et sexuelles au travail, un problème majeur de santé publique !**

Depuis plusieurs années, les violences sexistes et sexuelles au travail apparaissent sous une lumière crue, le problème est massif et grave et touche les femmes de toutes professions, du secteur privé comme public et de toutes catégories socioprofessionnelles.

Harcèlement moral à caractère sexiste, agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol, ne sont pas que des mots. **30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur.** Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

### **Ça suffit, il faut changer de paradigme.**

La santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses est une obligation de l'employeur. Or, dans le secteur privé comme dans la Fonction publique, cette obligation est insuffisamment respectée. En témoignent l'absence de plans de prévention et le fait que certaines administrations publiques ne répondent pas à leur obligation sur la mise en place de dispositifs de signalement qui restent peu opérationnels et méconnus des agentes de la Fonction publique.

Le 12 avril, la France a ratifié la 190<sup>ème</sup> Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Une victoire en demi-teinte car le gouvernement français ne l'accompagne pas d'évolutions du droit français. Il est temps que la France s'aligne sur les meilleures législations européennes. Nous

demandons que la France aille au bout de ses engagements et que des concertations soient rapidement ouvertes pour intégrer de nouveaux dispositifs dans la loi :

- **Revaloriser les métiers féminisés, qui, à qualifications équivalentes, sont moins bien payés que les métiers masculinisés**
- **Mettre fin au plafond de verre et aux discriminations de carrière qui pénalisent les femmes en intégrant dans les bilans sociaux un indicateur de suivi obligatoire des déroulements de carrière**
- **Mettre en place un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques**
- **Obtenir la mise en place de sanctions pour toutes les entreprises et établissements qui n'ont pas de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et de dispositif de signalement négocié**
- **Obtenir des droits pour protéger les victimes de violences conjugales et abrogation des jours de carence en cas d'arrêt maladie, interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle**
- **Obtenir des moyens pour que les référents harcèlement/violence et les élues VDHA (violence, discrimination, harcèlement, agissement sexiste) puissent jouer leur rôle syndical : prérogatives clairement définies, temps de délégation, formations**
- **Sanctionner les entreprises qui discriminent et modifier en profondeur l'index égalité salariale.**

A nous de faire respecter le droit du travail et de transformer les situations de travail en gagnant de nouveaux droits pour faire cesser les violences faites aux femmes qui sont mal payées, dévalorisées, précarisées et « partiellisées » salariées ou retraitées, pauvres, chômeuses, violentées, harcelées.

Transformer le travail, c'est transformer la société tout entière.

**Le 8 Mars, on arrête tout, toutes et tous, dans les entreprises, les établissements, en manifestation, nous agirons pour gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie.**

**L'Union Départementale Cgt appelle les salariés.es les privés.es d'emploi, les retraités.es à participer aux rassemblements organisés à La Rochelle par Osez le Féminisme et par l'intersyndicale départementale le vendredi 8 mars 2024 en Charente-Maritime :**

<b>LA ROCHELLE</b>	<b>14 H</b>	<b>Au MEDEF à La Pallice</b>
<b>LA ROCHELLE</b>	<b>18 H</b>	<b>Statue Duperré</b>
<b>SAINTES</b>	<b>17 H</b>	<b>Palais de Justice</b>
<b>ROCHEFORT</b>	<b>10 H</b>	<b>Place Colbert</b>